



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 septembre 2002**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 26 août 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 17 septembre 2002

**Sapeurs pompiers volontaires. Maintien des salaires de la ville de  
Niort. Subrogation dans les droits du salarié sapeur pompier  
volontaire.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Rodolphe CHALLET, Mme  
Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, M. Robert  
PLANTECOTE

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme  
Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-  
Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard  
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,  
M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck  
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie  
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis  
EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mlle Fabienne RAVENEAU donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

**Excusés :**

*Adjoints :*

M. Joël RENOUX

*Conseillers :*

Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2002**

DELIBERATION D20020269

**Direction Ressources Humaines**

**Sapeurs pompiers volontaires. Maintien des salaires de la ville de  
Niort. Subrogation dans les droits du salarié sapeur pompier  
volontaire.**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 16 février 2001, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer avec la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres deux conventions de disponibilité exceptionnelles et deux conventions de formation professionnelle continue pour deux agents de la ville de Niort, sapeurs pompiers volontaires.

Aujourd'hui, trois agents de la ville de Niort dont deux nouveaux, sont concernés par ce dispositif qui dorénavant doit leur permettre d'assurer des interventions dans le cadre d'une disponibilité opérationnelle planifiée ou d'une disponibilité opérationnelle induisant un retard au travail.

Il y a donc lieu de signer de nouvelles conventions de disponibilité. Concernant les conventions de formation, celles-ci devront être signées lors de l'organisation des actions de formation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le maire ou son représentant à signer dès à présent les trois nouvelles conventions de disponibilité et au moment opportun les conventions de formation.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort  
**Bernard BELLEC**  
L'Adjoint Délégué

**Luc DELAGARDE**

[Ordre du jour](#)